N° 1613

N° 1776 des revendications.

# Enquête concernant la tere ~~Vaikaui~~ portant le N° 1776 des revendications.

Cejourd'hui vingt neuf mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Teïpoitea, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La tere Vaiheu appartient au N° Vaikaui qui en a la « possession effective depuis longtemps. »

2° Taieina, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

Approuvé un mot rayé nul

---

N° 1614

N° 1777 des revendications

# Enquête concernant la tere Vaeka portant le N° 1777 des revendications.

Cejourd'hui vingt neuf mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Teïpoitea, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La tere Vaeka appartient au N° Vaikaui qui en a la « possession effective depuis longtemps. »

2° Taieina, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

---

N° 1615

N° 1778 des revendications.

# Enquête concernant la tere Paonaue portant le N° 1778 des revendications.

Cejourd'hui vingt neuf mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Teïpaitea, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La tere Paonaue appartient à la N° Taieteue qui « en a la possession effective depuis longtemps. »

2° Taieina, majeur, cultivateur à Hanapape qui après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme ~~administrative~~ a été close et arrêté les jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

Archives PF
Fonds 227W

N° 1616

## Enquête concernant la tere Faetüa portant le N° 1779 des regendications.

N° 1779 des regendications.

Cejourd'hui vingt neuf mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Teïpoitea, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a déclaré :

„ La tere Faetüa appartient à la N^le Tiateeue qui en „ a la possession effective depuis longtemps ..„

2° Taeina, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

N° 1617

## Enquête concernant la tere Eetahoa portant le N° 1780 des regendications.

N° 1780 des regendications

Cejourd'hui vingt neuf mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Teïpoitea, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a déclaré :

„ La tere Eetahoa appartient au N^le Eutaeei qui en a „ la possession effective depuis longtemps ..„

2° Taeina, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

N° 1618

## Enquête concernant la tere Eepekia portant le N° 1781 des regendications.

N° 1781 des regendications

Cejourd'hui vingt neuf mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Teïpoitea, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a déclaré :

„ La tere Eepekia appartient au N^le Eutaeei qui en a la possession effective depuis longtemps ..„

2° Taeina, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

Archives PF
Fonds 227W

DOCUMENT D'ARCHIVES POLYNESIE FRANÇAISE

N° 1619

N° 1782 des revendications.

## Enquête concernant la tene Atana portant de N° 1782 des revendications.

Cejourd'hui vingt neuf mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Teïpaitea, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La tene Atana appartient au N° Tutacci qui en « a la possession effective depuis longtemps. »

2° Taiena « majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

---

N° 1620

N° 1783 des revendications

## Enquête concernant la tene Pagatai portant le N° 1783 des revendications.

Cejourd'hui vingt neuf mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Mauihaman, majeur, cultivateur à Omoa qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La tene Pagatai appartient au N° Deuleyay Nataro « qui en a la possession effective depuis longtemps. »

2° Hinani « majeur, cultivateur à Omoa qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

---

N° 1621

N° 1784 des revendications

## Enquête concernant la tene Vaimihi portant le N° 1784 des revendications.

Cejourd'hui vingt neuf mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Mauihaman, majeur, cultivateur à Omoa qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La tene Vaimihi appartient au N° Deuleyay Nataro « qui en a la possession effective depuis longtemps. »

2° Hinani « majeur, cultivateur à Omoa qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

Archives PF
Fonds 227W

N° 1622

N° 1785 des revendications

## Enquête concernant la tere Namunamu portant le N° 1786 des revendications.

Cejourd'hui vingt neuf mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Mouihamau, majeur, cultivateur à Onoa qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La tere Namunamu appartient au N^le Teullegay Nataro « qui en a la possession effective depuis longtemps. »

2° Tkimani, majeur, cultivateur à Onoa qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêté les jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

N° 1623

N° 1786 des revendications.

## Enquête concernant la tere Pohoei portant le N° 1786 des revendications.

Cejourd'hui vingt neuf mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Mouihamau, majeur, cultivateur à Onoa qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La tere Pohoei appartient au N^le Teullegay Nataro « qui en a la possession effective depuis longtemps. »

2° Tkimani, majeur, cultivateur à Onoa qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêté les jour, mois et an que dessus.

Les membres de la commission.

N° 1624

N° 1787 des revendications

## Enquête concernant la tere Vaituhana portant le N° 1787 des revendications.

Cejourd'hui vingt neuf mar mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Mouihamau, majeur, cultivateur à Onoa qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La tere Vaituhana appartient au N^le Teullegay Nataro « qui en a la possession effective depuis longtemps. »

2° Tkimani, majeur, cultivateur à Onoa qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêté les jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

Archives PF
Fonds 227W

DOCUMENT D'ARCHIVES
POLYNÉSIE FRANÇAISE

N° 1625

N° 1788 des revendications

## Enquête concernant la terre Soki portant le N° 1788 des revendications.

Cejourd'hui vingt neuf mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Mouihamau, majeur, cultivateur à Onoa qui, après serment prêté nous a déclaré :

La terre Soki appartient au N.é Teullegay Natara qui « en a la possession effective depuis longtemps. »

2° Tkimani, majeur, cultivateur à Onoa qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

---

N° 1626

N° 1789 des revendications

## Enquête concernant la terre Tiipo portant le N° 1789 des revendications.

Cejourd'hui vingt neuf mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Mouihamau, majeur, cultivateur à Onoa qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Tiipo appartient au N.é Teullegay Natara « qui en a la possession effective depuis longtemps. »

2° Tkimani, majeur, cultivateur à Onoa qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

---

N° 1627

N° 1791 des revendications

## Enquête concernant la terre Teaotu portant le N° 1791 des revendications.

Cejourd'hui vingt neuf mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Mouihamau, majeur, cultivateur à Onoa qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Teaotu appartient au N.é Teitigchetape qui « en a la possession effective depuis longtemps. »

2° Tkimani, majeur, cultivateur à Onoa qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

Archives PF
Fonds 227W

N° 1628

## Enquête concernant la tere Tenatekeetu portant le n° 1790 des revendications.

N° 1790 des revendications.

L'an mil neuf cent cinq le vingt neuf mars

ont comparu :

1° Moniharnau, majeur, cultivateur à Onoa qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La tere Tenatekeetu appartient au N^le Teikipehetone « qui en a la possession effective depuis longtemps. »

2° Tkimani, majeur, cultivateur à Onoa qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

---

N° 1629

## Enquête concernant la tere Nuutina portant le n° 1792 des revendications.

N° 1792 des revendications

L'an mil neuf cent cinq le vingt neuf mars

ont comparu :

1° Moniharnau, majeur, cultivateur à Onoa qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La tere Nuutina appartient à la N^le Tiaopuu « qui en a la possession effective depuis longtemps. »

2° Tkimani, majeur, cultivateur à Onoa qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

---

N° 1630

## Enquête concernant la tere Tepetaha portant le n° 1793 des revendications.

N° 1793 des revendications

L'an mil neuf cent cinq le vingt neuf mars

ont comparu :

1° Moniharnau, majeur, cultivateur à Onoa qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La tere Tepetaha appartient à la N^le Tiaopuu « qui en a la possession effective depuis longtemps. »

2° Tkimani, majeur, cultivateur à Onoa qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

Archives PF
Fonds 227W

N° 1631

## Enquête concernant la tere Tetaiokeinoa portant le N° 1794 des revendications.

N° 1794 des revendications.

Cejourd'hui vingt neuf mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Teïpoitea, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La tere Tetaiokeinoa appartient au N° Taupaohu « qui en a la possession effective depuis longtemps. »

2° Taieina, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a fait une declaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jour, mois et an que dessus.

Les membres de la commission.

---

N° 1632

## Enquête concernant la tere Tetutinaopuu portant le N° 1795 des revendications.

N° 1795 des revendications.

Cejourd'hui vingt neuf mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Teïpoitea, majeur, cultivateur à Hanapape qui après serment prêté nous a déclaré :

« La tere Tetutinaopuu appartient au N° Taupaohu « qui en a la possession effective depuis longtemps. »

2° Taieina, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

---

N° 1633

## Enquête concernant la tere Fatunui portant le N° 1796 des revendications.

N° 1796 des revendications

Cejourd'hui vingt neuf mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Teïpoitea, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La tere Fatunui appartient au N° Taupaohu « qui en a la possession effective depuis longtemps. »

2° Taieina, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a fait une declaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jour, mois et an que dessus.

Les membres de la commission.

Archives PF
Fonds 227W

N° 1634

N° 1797 des revendications.

## Enquête, concernant la tene Hukina portant le N° 1797 des revendications.

Cejourd'hui vingt neuf mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Teïpoitea, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a déclaré :

„ La tene Hukina appartient au N° Taupaohu qui „ en a la possession effective depuis longtemps. „

2° Taiena, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite dans la forme administrative a été close et arrêté les jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

---

N° 1635

N° 1798 des revendications.

## Enquête, concernant la tene Houpaaua portant le N° 1798 des revendications.

Cejourd'hui vingt neuf mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Teïpoitea, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a déclaré :

„ La tene Houpaaua appartient au N° Taupaohu qui „ qui en a la possession effective depuis longtemps. „

2° Taiena, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a fait une declaration identique.

Cette enquête faite dans la forme administrative a été close et arrêtée les jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

---

N° 1636

N° 1799 des revendications.

## Enquête, concernant la tene Kahameheeya portant le N° 1799 des revendications.

Cejourd'hui vingt neuf mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Teïpoitea, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a déclaré :

„ La tene Kahameheeya appartient au N° Taupaohu „ qui en a la possession effective depuis longtemps. „

2° Taiena, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a fait une declaration identique.

Cette enquête faite dans la forme administrative a été close et arrêtée les jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

Archives PF
Fonds 227W

N° 1637

N° 1800 des revendications

## Enquête concernant la tene Vainui portant le N° 1800 des revendications.

Cejourd'hui vingt neuf mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Teïpoitea, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La tene Vainui appartient au N° Taupaohu qui en a la « possession effective depuis longtemps ».

2° Taieina, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

---

N° 1638

N° 1801 des revendications.

## Enquête concernant la tene Teaohamina portant le N° 1801 des revendications.

Cejourd'hui vingt neuf mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Teïpoitea, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La tene Teaohamina appartient au N° Taupaohu « qui en a la possession effective depuis longtemps ».

2° Taieina, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

---

N° 1639

N° 1802 des revendications.

## Enquête concernant la tene Maiia portant le N° 1802 des revendications.

Cejourd'hui vingt neuf mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Teïpoitea, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La tene Maiia appartient au N° Taupaohu qui « en a la possession effective depuis longtemps ».

2° Taieina, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

Archives PF
Fonds 227W

DOCUMENT D'ARCHIVES
POLYNESIE FRANÇAISE

N° 1640

N° 1803 des revendications.

## Enquête concernant la tene Anakaaca portant le N° 1803 des revendications.

Cejourd'hui vingt neuf mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Teïpoitea, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La tene Anakaaca appartient au N° Taupaohu « qui en a la possession effective depuis longtemps. »

2° Taicina, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêté les jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

---

N° 1641

N° 1804 des revendications

## Enquête concernant la tene Motupeaha portant le N° 1804 des revendications.

Cejourd'hui vingt neuf mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Teïpoitea, majeur, cultivateur à Hanapape, qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La tene Motupeaha appartient au N° Kohueinui « qui en a la possession effective depuis longtemps. »

2° Taicina, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêté les jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

---

N° 1642

N° 1805 des revendications.

## Enquête concernant la tene Meticoa portant le N° 1805 des revendications.

Cejourd'hui vingt neuf mars mil neuf cent cinq ont comparu.

1° Teïpoitea majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La tene Meticoa appartient au N° Tahutoti « qui en a la possession effective depuis longtemps. »

2° Taicina, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêté les jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

Archives PF
Fonds 227W

N° 1643

N° 1806 des regendications.

## Enquête concernant la tene Atonofiti portant le N° 1806 des regendications.

Cejourd'hui vingt neuf mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Teïpoitea, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La tene Atonofiti appartient au N° Pahutoti qui « en a la passession effective depuis longtemps. »

2° Taeina, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée ce jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

---

N° 1644

N° 1807 des regendications.

## Enquête concernant la tene Tetaaha portant le N° 1807 des regendications.

Cejourd'hui vingt neuf mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Teïpoitea, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La tene Tetaaha appartient au N° Pahutoti qui en « a la passession effective depuis longtemps. »

2° Taeina, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jour, mois et An que dessus.

Les membres de la Commission.

---

N° 1645

N° 1808 des regendications.

## Enquête concernant la tene Vahioto portant le N° 1808 des regendications.

Cejourd'hui vingt neuf mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Teïpoitea, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La tene Vahioto appartient au N° Pahutoti qui en « a la possession effective depuis longtemps. »

2° Taeina, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée ce jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

Archives PF
Fonds 227W

N° 1646

N° 1809 des revendications.

## Enquête concernant la tene Vaitepapa portant le N° 1809 des revendications.

Cejourd'hui vingt neuf mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Teïpaitea, majeur, cultigateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La tene Vaitepapa appartient au N° Tahutoti qui « en a la possession effective depuis longtemps. »

2° Taiena, majeur, cultigateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

---

N° 1647

N° 1810 des revendications.

## Enquête concernant la tene Vaiheu portant le N° 1810 des revendications.

Cejourd'hui vingt neuf mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Teïpaitea, majeur, cultigateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La tene Vaiheu appartient à la N^lle Tahuakokupo « qui en a la possession effective depuis longtemps. »

2° Taiena, majeur, cultigateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jour, mois et an que dessus.

Les membres de la commission.

---

N° 1648

N° 1811 des revendications

## Enquête concernant la tene Puatehau portant le N° 1811 des revendications.

Cejourd'hui vingt neuf mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Teïpaitea, majeur, cultigateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La tene Puatehau appartient au N° Matuepiteu « qui en a la possession effective depuis longtemps. »

2° Taiena, majeur, cultigateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jour, mois et an que dessus.

Les Membres de la commission.

Archives PF
Fonds 227W

DOCUMENT D'ARCHIVES
POLYNESIE FRANÇAISE

N° 1649

N° 1812 des revendications.

## Enquête concernant la tere Hopukioe portant le N° 1812 des revendications.

Cejourd'hui vingt neuf mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Teïpoitea, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La tere Hopukioe appartient au N° Matuepitu qui « en a la possession effective depuis longtemps :

2° Taieina, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jour, mois et an que dessus.

Les membres de la commission.

N° 1650

N° 1813 des revendications.

## Enquête concernant la tere Taatuana portant le N° 1813 des revendications.

Cejourd'hui vingt neuf mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Teïpoitea, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La tere Taatuana appartient au N° Houhou « qui en a la possession effective depuis longtemps. »

2° Taieina, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

N° 1651

N° 1814 des revendications

## Enquête concernant la tere Oiofai portant le N° 1814 des revendications.

Cejourd'hui vingt neuf mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Teïpoitea, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La tere Oiofai appartient au N° Houhou qui « en a la possession effective depuis longtemps. »

2° Taieina, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jour, mois et an que dessus.

Les membres de la commission.

Archives PF
Fonds 227W

N° 1652

N° 1815 des revendications.

# Enquête concernant la tene Faepapa portant le N° 1815 des revendications.

Cejourd'hui vingt neuf mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Teïpoitea, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La tene Faepapa appartient au N° Houhou qui en a la possession effective depuis longtemps. »

2° Taeina, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jour, mois et an que dessus.

Les membres de la commission.

Approuvé un mot rayé nul

N° 1653

N° 1816 des revendications.

# Enquête concernant la tene Panaoa portant le N° 1816 des revendications.

Cejourd'hui vingt neuf mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Teïpoitea, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La tene Panaoa appartient au N° Houhou qui en a la possession effective depuis longtemps. »

2° Taeina, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

N° 1654

N° 1817 des revendications

# Enquête concernant la tene Anaputa portant le N° 1817 des revendications.

Cejourd'hui vingt neuf mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Teïpoitea, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La tene Anaputa appartient au N° Houhou qui « qui en a la possession effective depuis longtemps. »

2° Taeina, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

Archives PF
Fonds 227W

N° 1655)

N° 1818 des revendications

## Enquête concernant la tere Putio portant le N° 1818 des revendications.

Cejourd'hui vingt neuf mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Teïpaitea, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La tere Putio appartient au N° Tahoeani qui « en a la possession effective depuis longtemps. »

2° Taieina, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

---

N° 1656)

N° 1819 des revendications.

## Enquête concernant la tere Tefaepue portant le N° 1819 des revendications.

Cejourd'hui vingt neuf mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Teïpaitea, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La tere Tefaepue appartient au N° Tahoeani « qui la tient de son père Puaninia décédé en laissant deux autres « héritiers qui ont fait un partage entre eux. »

2° Taieina, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

---

N° 1657)

N° 1820 des revendications

## Enquête concernant la tere Tohecho portant le N° 1820 des revendications.

Cejourd'hui vingt neuf mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Teïpaitea, majeur, cultivateur à Hanapape qui après serment prêté nous a déclaré :

« La tere Tohecho appartient au N° Tahoeani qui « la tient de sa mère décédée en laissant deux autres héritiers qui « ont fait un partage entre eux. »

2° Taieina, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

Archives PF
Fonds 227W

N° 1658

N° 1821 des revendications.

## Enquête concernant la terre Teaotu portant le N° 1821 des revendications.

Cejourd'hui vingt neuf mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Teïpaitea, majeur, cultivateur à Hanapaje qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Teaotu appartient au N° Pahoeani qui « en a la possession effective depuis longtemps. »

2° Taiena, majeur, cultivateur à Hanapaje qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

N° 1659

N° 1822 des revendications

## Enquête concernant la terre Pahufataa portant le N° 1822 des revendications.

Cejourd'hui vingt neuf mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Teïpaitea, majeur, cultivateur à Hanapaje qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Pahufataa appartient au N° Pahoeani « qui en a la possession effective depuis longtemps. »

2° Taiena, majeur, cultivateur à Hanapaje qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

N° 1660

N° 1823 des revendications

## Enquête concernant la terre Taiohae portant le N° 1823 des revendications.

Cejourd'hui vingt neuf mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Teïpaitea, majeur, cultivateur à Hanapaje qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Taiohae appartient au N° Taiepaa « qui en a la possession effective depuis longtemps. »

2° Taiena, majeur, cultivateur à Hanapaje qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

Archives PF
Fonds 227W

DOCUMENT D'ARCHIVES POLYNESIE FRANÇAISE

1661

N° 1824 des revendications.

# Enquête concernant la terre Opea portant le N° 1824 des revendications.

L'an mil neuf cent cinq et le vingt neuf mars

Devant nous soussigné, Président de la Commission d'enquête, délégué à cet effet par arrêté du Gouverneur en date du 15 Février 1905, assisté de Messieurs Teuira et Tehaamoana, membres de la dite Commission, et de Monsieur Grospitz, Greffier,

Ont comparu :

1° Teïpoitea, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Opea appartient au N° Taiepau qui la tient « de sa mère Tafaiei décédée en laissant trois autres héritiers qui ont « fait un partage entre eux. »

2° Taiena, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

---

N° 1662

N° 1825 des revendications.

# Enquête concernant la terre Vaiaea portant le N° 1825 des revendications.

L'an mil neuf cent cinq et le vingt neuf mars

Devant nous soussigné, Président de la Commission d'enquête, délégué à cet effet par arrêté du Gouverneur en date du 15 Février 1905, assisté de Messieurs Teuira et Tehaamoana, membres de la dite Commission, et de Monsieur Grospitz, Greffier,

Ont comparu :

1° Teïpoitea, majeur, cultivateur à Hanapape qui après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Vaiaea appartient au N° Taiepau qui en « a la possession effective depuis longtemps. »

2° Taiena, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

---

N° 1663

N° 1826 des revendications.

# Enquête concernant la terre Topuea-Piau portant le N° 1826 des revendications.

L'an mil neuf cent cinq et le vingt neuf mars

Devant nous soussigné, Président de la Commission d'enquête, délégué à cet effet par arrêté du Gouverneur en date du 15 Février 1905, assisté de Messieurs Teuira et Tehaamoana, membres de la dite Commission, et de Monsieur Grospitz, Greffier,

Ont comparu :

1° Teïpoitea, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Topuea-Piau appartient au N° Taiepau « qui en a la possession effective depuis longtemps. »

2° Taiena, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

Archives PF
Fonds 227W

N° 1664

N° 1827 des revendications.

## Enquête concernant la terre Patasatou

portant le N° 1827 des revendications.

Cejourd'hui vingt neuf mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Teïpoitea, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Patasatou appartient au N° Taiegau qui « en a la possession effective depuis longtemps. »

2° Taicina, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

W. G. [illegible] [illegible]

---

N° 1665

N° 1828 des revendications.

## Enquête concernant la terre Vaekiegaekaamoe

portant le N° 1828 des revendications.

Cejourd'hui vingt neuf mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Teïpoitea, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Vaekiegaekaamoe appartient au N° Taiegau « qui la tient de sa mère Tafaici décédé en laissant trois autres « héritiers qui ont fait un partage entre eux. »

2° Taicina, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

W. G. [illegible] [illegible]

---

N° 1666

N° 1829 des revendications

## Enquête concernant la terre Faemutu

portant le N° 1829 des revendications.

Cejourd'hui vingt neuf mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Teïpoitea, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Faemutu appartient au N° Taiegau « qui en a la possession effective depuis longtemps. »

2° Taicina, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

W. G. [illegible] [illegible]

Archives PF
Fonds 227W

N° 1667

N° 1830 des revendications

## Enquête concernant la tene Motupeaha portant le N° 1830 des revendications.

Cejourd'hui vingt neuf mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Teïpoitea, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La tene Motupeaha appartient au N° Taiepau qui « en a la possession effective depuis longtemps.

2° Taiena, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jour, mois et an que dessus.

Les membres de la commission.

N° 1668

N° 1831 des revendications.

## Enquête concernant la tene Vaihou portant le N° 1831 des revendications.

Cejourd'hui vingt neuf mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Teïpoitea, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La tene Vaihou appartient au N° Taiepau qui en « a la possession effective depuis longtemps. »

2° Taiena, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jour, mois et an que dessus.

Les membres de la commission.

N° 1669

N° 1832 des revendications.

## Enquête concernant la tene Patao portant le N° 1832 des revendications.

Cejourd'hui vingt neuf mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Teïpoitea, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La tene Patao appartient au N° Kouoonui qui « la tint de son père Hemietetai décédé en laissant quatre autres « héritiers qui ont fait un partage entre eux. »

2° Taiena, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jour, mois et an que dessus.

Les membres de la commission.

Archives PF
Fonds 227W

DOCUMENT D'ARCHIVES POLYNESIE FRANÇAISE

1670

N° 1833 des revendications

## Enquête concernant la terre Eiega portant le N° 1833 des revendications

Cejourd'hui vingt neuf mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Teïpoitea, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Eiega appartient au N° Kaoonui qui la « tient de son père Hemetetai décédé en laissant quatre autres « héritiers qui ont fait un partage entre eux. »

2° Taiema, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

---

N° 1671

N° 1834 des revendications

## Enquête concernant la terre Hueia portant le N° 1834 des revendications.

Cejourd'hui vingt neuf mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Teïpoitea, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Hueia appartient au N° Kaoonui qui « en a la possession effective depuis longtemps. »

2° Taiema, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

---

N° 1672

N° 1835 des revendications

## Enquête concernant la terre Teiginui Puatahi portant le N° 1835 des revendications,

Cejourd'hui vingt neuf mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Teïpoitea, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Teiginui Puatahi appartient au N° Kaoonui « qui en a la possession effective depuis longtemps. »

2° Taiema, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

Archives PF Fonds 227W

1673.

N° 1836 des revendications

## Enquête concernant la tere Nuumoo portant le N° 1836 des revendications.

Cejourd'hui vingt neuf mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Teüporitea, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La tere Nuumoo appartient au N° Kouonui qui en « a la possession effective depuis longtemps ..

2° Taiena, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

de Croisilles

Le secrétaire

---

N° 1674

N° 1837 des revendications

## Enquête concernant la tere Oiea portant le N° 1837 des revendications.

Cejourd'hui vingt neuf mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Teüporitea, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La tere Oiea appartient au N° Kouonui qui « en a la possession effective depuis longtemps .. »

2° Taiena, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

de Croisilles

Le secrétaire

---

N° 1675

N° 1838 des revendications.

## Enquête concernant la tere Muake portant le N° 1838 des revendications.

Cejourd'hui vingt neuf mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Teüporitea, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La tere Muake appartient au N° Kouonui qui la tient « de Tévi hiru Kaiu décédé en laissant quatre autres héritiers qui « ont fait un partage entre eux. »

2° Taiena, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

de Croisilles

Le secrétaire

Archives PF
Fonds 227W

1676

N° 1839 des revendications

## Enquête concernant la tere Haukoku portant le N° 1839 des revendications.

Cejourd'hui vingt neuf mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Teïpoitea, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La tere Haukoku appartient au N° Poetini qui en « a la possession effective depuis longtemps. »

2° Taieina, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêté les jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

N° 1677

N° 1840 des revendications.

## Enquête concernant la tere Maiopuhiau portant le N° 1840 des revendications.

Cejourd'hui vingt neuf mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Teïpoitea, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La tere Maiopuhiau appartient à la N^elle Hinamovani « qui en a la possession effective depuis longtemps. »

2° Taieina, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

N° 1678

N° 1841 des revendications

## Enquête concernant la tere Vaiotaa portant le N° 1841 des revendications.

Cejourd'hui vingt neuf mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Teïpoitea, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La tere Vaiotaa appartient à la N^elle Hinamovani « qui en a la possession effective depuis longtemps. »

2° Taieina, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

Archives PF
Fonds 227W

1679

N° 1842 des rependications.

## Enquête concernant la tere Moteeshi portant le N° 1842 des rependications.

Cejourd'hui vingt neuf mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Teïpoitea, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La tere Moteeshi appartient à la N^lle Hinamouani « qui en a la possession effective depuis longtemps. »

2° Taicina, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

---

N° 1680

N° 1843 des rependications.

## Enquête concernant la tere Maatiiae portant le N° 1843 des rependications.

Cejourd'hui vingt neuf mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Teïpoitea, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La tere Maatiiae appartient à la N^lle Heifetu Tohuha « qui en a la possession effective depuis longtemps. »

2° Taicina, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

---

N° 1681

N° 1844 des rependications.

## Enquête concernant la tere Fatumii portant le N° 1844 des rependications.

Cejourd'hui vingt neuf mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Teïpoitea, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La tere Fatumii appartient au N^le Tohu hu Tiine « qui en a la possession effective depuis longtemps. »

2° Taicina, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

Archives PF
Fonds 227W

DOCUMENT D'ARCHIVES POLYNESIE FRANÇAISE

N° 1682

N° 1845 des revendications

## Enquête concernant la terre Tepue

portant le N° 1845 des revendications.

L'an mil neuf cent cinq et le vingt neuf mars

Ont comparu :

1° Teüpoitea, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Tepue appartient au N° Tohuhu Pierre « qui en a la possession effective depuis longtemps. »

2° Taiena, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

N° 1683

N° 1846 des revendications.

## Enquête concernant la terre Teahou

portant le N° 1846 des revendications.

L'an mil neuf cent cinq et le vingt neuf mars

Ont comparu :

1° Teüpoitea, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Teahou appartient au N° Puhapahia « qui en a la possession effective depuis longtemps. »

2° Taiena, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

N° 1684

N° 1847 des revendications

## Enquête concernant la terre Vaikeikaha

portant le N° 1847 des revendications

L'an mil neuf cent cinq et le vingt neuf mars

Ont comparu :

1° Teüpoitea, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Vaikeikaha appartient au N° Puhapahia qui « en a la possession effective depuis longtemps. »

2° Taiena, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jour, mois et an que dessus.

Les membres de la commission.

Archives PF
Fonds 227W

DOCUMENT D'ARCHIVES
POLYNÉSIE FRANÇAISE

1685

N° 1848 des revendications

## Enquête concernant la terre Maapanu portant le N° 1848 des revendications.

Cejourd'hui vingt neuf mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Teïpoitea, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Maapanu appartient au N° Puhapahia « qui la tient de son père Kaiu décédé en laissant cinq autres « héritiers qui ont fait un partage entre eux. »

2° Taiena, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêté les jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

---

N° 1686

N° 1849 des revendications.

## Enquête concernant la terre Vaitoepu portant le N° 1849 des revendications.

Cejourd'hui vingt neuf mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Teïpoitea, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Vaitoepu appartient au N° Puhapahia « qui la tient de son père Kaiu décédé en laissant cinq autres « héritiers qui ont fait un partage. »

2° Taiena, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

---

N° 1687

N° 1850 des revendications.

## Enquête concernant la terre Tepetaha portant le N° 1850 des revendications.

Cejourd'hui vingt neuf mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Teïpoitea, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Tepetaha appartient au N° Puhapahia « qui la tient de son père Kaiu décédé en laissant cinq autres « héritiers qui ont fait un partage. »

2° Taiena, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

Archives PF
Fonds 227W

N° 1688

N° 1851 des revendications

# Enquête concernant la terre Factutu portant le N° 1851 des revendications.

Cejourd'hui vingt neuf mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Teüpoitea, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Factutu appartient au N° Teiheitope qui la tient de la N° Tetuahee qui ici présente confirme la donation. »

2° Taiena, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administratif a été close et arrêtée les jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

N° 1689

N° 1852 des revendications

# Enquête concernant la terre Faehae portant le N° 1852 des revendications.

Cejourd'hui vingt neuf mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Teüpoitea, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Faehae appartient au N° Teiheitope qui la « tient de la N° Tetuahee qui ici présente confirme la donation. »

2° Taiena, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administratif a été close et arrêtée les jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

N° 1690

N° 1853 des revendications

# Enquête concernant la terre Tehutu portant le N° 1853 des revendications.

Cejourd'hui vingt neuf mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Teüpoitea, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Tehutu, appartient au N° Teiheitope qui « la tient de la N° Tetuahee qui ici présente confirme la donation.

2° Taiena, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administratif a été close et arrêtée les jour, mois et que dessus.

Les membres de la Commission.

Archives PF
Fonds 227W

DOCUMENT D'ARCHIVES
POLYNESIE FRANÇAISE

1691

N° 1854 des revendications.

# Enquête concernant la terre Tepue portant le N° 1854 des revendications.

Cejourd'hui vingt neuf mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Teüpoitea, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a déclaré :

„ La terre Tepue appartient au N° Teihetitope qui la „ tient ~~de la~~ ~~tient~~ de la N^le Tetuahee qui ici présente confirme la donation.

2° Taiena, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

Rayé trois mots nuls.

N° 1692

N° 1855 des revendications

# Enquête concernant la terre Ikouaii portant le N° 1855 des revendications.

Cejourd'hui vingt neuf mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Teüpoitea, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a déclaré :

„ La terre Ikouaii appartient au N° Teihetitope qui „ la tient de la N^le Tetuahee qui ici présent confirme la donation.

2° Taiena, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

N° 1693

N° 1856 des revendications.

# Enquête concernant la terre Tohuefaa portant le N° 1856 des revendications.

Cejourd'hui vingt neuf mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Teüpoitea, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a déclaré :

„ La terre Tohuefaa appartient au N° Teikiheetini „ qui la tient de son père décédé en laissant un autre héritier „ qui ont fait un partage entre eux „

2° Taiena, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

Archives PF
Fonds 227W

N° 1694

## Enquête concernant la terre Facotoai portant le N° 1857 des revendications.

N° 1857 des revendications.

L'an mil neuf cent cinq et le vingt neuf mars

Cejourd'hui vingt neuf mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Teïpaitea, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Facotoai appartient au N° Teremino qui la « tient de sa mère Kuatautau décédé en laissant trois autres « héritiers qui ont fait un partage entre eux. »

2° Taicina, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêté les jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

---

N° 1695

## Enquête concernant la terre Teikua portant le N° 1858 des revendications.

N° 1858 des revendications

L'an mil neuf cent cinq

Cejourd'hui vingt neuf mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Teïpaitea, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Teikua appartenait au N° Huipotona « décédé, en laissant pour lui succéder son épouse Tahiapue- « poho et ses deux enfants les N°s Kaumoehu et Teanitaheana « qui n'ont pas fait de partage. »

2° Meuihaman, majeur, cultivateur à Bmoa qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

---

N° 1696

## Enquête concernant la terre Meikua portant le N° 1859 des revendications.

N° 1859 des revendications

L'an mil neuf cent cinq

Cejourd'hui vingt neuf mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Kimani, majeur, cultivateur à Bmoa qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Meikua appartenait au N° Huipotona « décédé, en laissant pour lui succéder son épouse Tahiapuepoho « et ses deux enfants les N°s Kaumoehu et Teanitaheana qui n'ont « pas fait de partage. »

2° Meuihaman, majeur, cultivateur à Bmoa qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

Archives PF Fonds 227W

1697

N° 1860 des revendications.

## Enquête concernant la terre Matahee portant le N° 1860 des revendications.

Cejourd'hui vingt neuf mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Tkimani, majeur, cultivateur à Onoa qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Matahee appartenait au N° Huipuetona « décédé, en laissant pour lui succéder son épouse Tahiapangoho « et ses deux enfants les N^es Kaumoehu et Tearitaheana qui n'ont pas « fait de partage. »

2° Mouhamau, majeur, cultivateur à Onoa qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

1698

N° 1861 des revendications.

## Enquête concernant la terre Vaogee portant le N° 1861 des revendications.

Cejourd'hui vingt neuf mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Tkimani, majeur, cultivateur à Onoa qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Vaogee appartenait au N° Huipuetona « décédé, en laissant pour lui succéder son épouse Tahiapangoho « et ses deux enfants les N^es Kaumoehu et Tearitaheana qui n'ont « pas fait de partage. »

2° Mouhamau, majeur, cultivateur à Onoa qui après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

1699

N° 1862 des revendications.

## Enquête concernant la terre Tiohua portant le N° 1862 des revendications.

Cejourd'hui vingt neuf mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Tkimani, majeur, cultivateur à Onoa qui, après serment prêté nous a déclaré.

« La terre Tiohua appartient au N° Tkimani « qui en a la possession effective depuis longtemps. »

2° Mouhamau, majeur, cultivateur à Onoa qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

Archives PF
Fonds 227W

N° 1700

N° 1863 des revendications.

# Enquête concernant la tere Apatau portant le N° 1863 des revendications.

Cejourd'hui vingt neuf mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Kimani, majeur, cultivateur à Onoa qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La tere Apatau appartient au N^le Matuunui « que en a la possession effective depuis longtemps. »

2° Mouihamau, majeur, cultivateur à Onoa qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

N° 1701

N° 1864 des revendications

# Enquête concernant la tere Aauopae portant le N° 1864 des revendications.

Cejourd'hui vingt neuf mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Kimani, majeur, cultivateur à Onoa qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La tere Aauopae appartient au N^le Matuunui « que en a la possession effective depuis longtemps. »

2° Mouihamau, majeur, cultivateur à Onoa qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

N° 1702

N° 1865 des revendications

# Enquête concernant la tere Kehokeho portant le N° 1865 des revendications.

Cejourd'hui vingt neuf mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Kimani, majeur, cultivateur à Onoa qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La tere Kehokeho appartient au N^le Matuunui « que en a la possession effective depuis longtemps. »

2° Mouihamau, majeur, cultivateur à Onoa qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

Archives PF
Fonds 227W

N° 1703

N° 1866 des revendications

## Enquête concernant la tere Akuii portant le N° 1866 des revendications.

Ce jourd'hui vingt neuf mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Tkimani, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La tere Akuii appartient à la N^lle Tehinepitiche qui la « tient de sa mere Hinatchen décédée en laissant une autre héritiere « la N^lle Tehinetkanihi qui ont fait un partage. »

2° Mouihaman, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la commission.

---

N° 1704

N° 1867 des revendications

## Enquête concernant la tere Paonanu portant le N° 1867 des revendications.

Ce jourd'hui vingt neuf mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Tkimani, majeur, cultivateur à Omoa qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La tere Paonanu appartient à la N^lle Tukikonia « qui la tient de son pere Tamamotui décédé en laissant « deux autres héritiers qui ont fait un partage entre eux. »

2° Mouihaman, majeur, cultivateur à Omoa qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

---

N° 1705

N° 1868 des revendications

## Enquête concernant la tere Faetiia portant le N° 1868 des revendications.

Ce jourd'hui vingt neuf mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Tkimani, majeur, cultivateur à Omoa qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La tere Faetiia appartient à la N^lle Tukikonia « qui la tient de son pere Tamamotui décédé en laissant « deux autres héritiers qui ont fait un partage entre eux. »

2° Mouihaman, majeur, cultivateur à Omoa qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

Archives PF
Fonds 227W